



Distr, LIMITEE

UNEP(DEPI)/CAR WG 42/INF.31

Janvier 2021

Original: ANGLAIS

Neuvième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux espèces et espaces spécialement protégées (SPA) dans la région des Caraïbes

**RECOMMANDATIONS POUR SOUTENIR L'OBSERVATION DURABLE DES MAMMIFÈRES
MARINS DANS LA RÉGION DES CARAÏBES**



CARI'MAM



Table des matières

1. INTRODUCTION.....	4
1.1. Observation des mammifères marins dans la Grande Région des Caraïbes.....	4
1.2. Lignes directrices de l'UNEP.....	5
1.3. Proposition du CAR SPAW pour diffuser et mettre en œuvre les directives du PNUE.....	5
2. OUTILS DE DESCRIPTION.....	7
3. SUGGESTIONS CONCERNANT LA GOUVERNANCE, LE FINANCEMENT ET L'AGENDA.....	9
A RETENIR.....	11
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	12

ACRONYMES

ACCOBAMS	Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
AMP	Aire Marine Protégée
CAR	Centre d'Activité Régionale
CARI'MAM	Caribbean Marine Mammals Preservation Network
CBI	Commission baleinière internationale
CITES	Convention sur le commerce international des espèces des faune et de flore sauvages menacées d'extinction
COP	Conférence des parties du protocole SPAW
IFAW	Fond International pour le bien-être animal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
SPAW	Protocole relatif aux espèces et espaces spécialement protégées dans la région des Caraïbes
STAC	Comité consultatif scientifique et technique

RECOMMANDATIONS POUR SOUTENIR L'OBSERVATION DURABLE DES MAMMIFÈRES MARINS DANS LA RÉGION DES CARAÏBES

1. INTRODUCTION

1.1. Observation des mammifères marins dans la Grande Région des Caraïbes

1. L'écotourisme pour observer les mammifères marins continue d'augmenter dans la Grande Région des Caraïbes (GRC). L'activité d'observation des mammifères marins se définit comme « une visite à bord d'un bateau, depuis les airs ou le sol, ou dans l'eau afin d'observer, d'interagir avec ou d'entendre les mammifères marins. « Il est entendu que cette activité a un aspect lucratif/commercial » (PNUE, 2011).

2. Le développement et la conduite non réglementés de l'industrie d'observation des mammifères marins peuvent avoir des effets néfastes sur les mammifères marins et les écosystèmes qu'ils habitent. Partout dans le monde, de nombreuses études et rapports mettent en évidence les impacts potentiellement majeurs de l'observation des mammifères marins sur les populations, mais aussi sur la qualité de l'eau et les infrastructures locales (Fumagalli *et al.*, 2019; Parsons, 2012; PNUE, 2011). En effet, l'observation commerciale non gérée des mammifères marins provoque des perturbations susceptibles d'empêcher les individus de satisfaire leurs besoins vitaux (Mayol et Beaubrun, 2005). Lorsque ces perturbations se répètent au fil du temps, il peut en résulter une diminution de la santé de la population, un déplacement de la population (p. Ex., Des changements dans les couloirs de migration) ou encore un déclin de la reproduction. Il peut également y avoir des répercussions aux niveaux économique (perte d'emplois dans certains secteurs) et social (pression sur les services locaux, conflits entre usagers ; PNUE, 2011). Afin de réduire ces impacts, il est recommandé que les activités d'observation des mammifères marins se déroulent de manière responsable et durable (PNUE, 2011). Les entreprises responsables d'observation des mammifères marins peuvent apporter de nombreux avantages aux opérateurs, aux voyageurs, aux communautés et même aux mammifères marins eux-mêmes (CBI (a), 2020). En effet, le développement socio-économique, des activités d'observation des mammifères marins bien gérées peuvent offrir des possibilités de sensibilisation accrue aux principaux problèmes environnementaux ; collecte de données sur les espèces marines; et observation et signalement des mammifères marins blessés ou échoués (CBI(a) 2020, CBI (b) 2020).

3. À l'échelle régionale, l'observation commerciale des mammifères marins a commencé dans les années 1980 avec le développement de l'observation et de la nage avec les dauphins aux Bahamas et l'observation des baleines à bosse au large de la République dominicaine. Dans les années 1990, l'observation commerciale des mammifères marins attirait des visiteurs à la Dominique, aux îles Turques et Caïques, aux États-Unis et dans les îles Vierges britanniques, à Porto Rico, à la Martinique, à la Grenade, à Saint-Vincent-et-les Grenadines, à Sainte-Lucie, à Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Barthélemy et Guadeloupe (Hoyt, 1999). L'observation commerciale des mammifères marins est une activité touristique en pleine croissance dans la région. Une étude du Fonds international pour le bien-être animal (IFAW) montre qu'en Amérique centrale et dans les Caraïbes, le chiffre d'affaires direct et indirect généré par l'économie de cette activité est passé de 1,7 million de dollars EU en 1991 à 53,7 millions de dollars EU en 2009 (O'Connor et al., 2009). En raison de cette croissance, l'impact de cette activité sur les populations de mammifères marins est devenu une préoccupation majeure.

4. Outre le développement socio-économique, des activités d'observation des mammifères marins bien

gérées peuvent offrir des possibilités de sensibilisation accrue aux principaux problèmes environnementaux; collecte de données sur les espèces marines; et observation et signalement des mammifères marins blessés ou échoués (IWC (a) 2020, IWC (b) 2020).

1.2. Lignes directrices de SPAW

5. Le protocole SPAW, dans lequel toutes les espèces de mammifères marins sont inscrites à l'annexe II, s'engage à préserver ces espèces dans la région des Caraïbes. Cela signifie que les pays signataires du Protocole reconnaissent que ces espèces ont besoin de la protection la plus stricte prévue par le Protocole et de l'engagement des parties à assurer cette protection. Le Protocole SPAW fait référence à la réglementation des «activités touristiques et récréatives qui pourraient mettre en danger les écosystèmes des aires protégées ou la survie des espèces de flore et de faune menacées ou en danger», entre autres mesures qui devraient être prises pour atteindre les objectifs des aires protégées. »

6. Les directives PNUE/SPAW sur l'observation des mammifères marins ont été élaborées lors d'un atelier en 2011 (PNUE, 2011) et ont été approuvées par la COP du SPAW et le STAC SPAW en 2012 (PNUE, 2012); elles seront appelées « directives du PNUE » dans ce document.

7. Une synthèse des études menées en 2020 par le CAR SPAW sur la réglementation de l'observation des mammifères marins (UNEP (DEPI)/CAR WG 42/INF.29, Addendum 2, Addendum1 et CAR SPAW, 2019¹) a montré que les règles d'observation des mammifères marins (législation ou ligne directrices volontaires) ont été élaborées dans moins de la moitié (N = 6) des pays SPAW. En outre, très souvent, des ressources limitées pour mettre en œuvre la valorisation et le contrôle des règles se traduisent par une conformité et une application des directives appauvries. Peu de parties prenantes des pays de la région des Caraïbes connaissent les directives du PNUE et seules quelques-unes d'entre elles ont une activité d'observation des mammifères marins vraiment développée. Par conséquent, il est nécessaire de parvenir à une mise en œuvre plus large et plus effective des directives du PNUE dans toute la Grande Région Caraïbes.

1.3. Comment diffuser et mettre en œuvre les directives du PNUE

8. Afin de parvenir à une mise en œuvre plus large des directives du PNUE dans toute la région des Caraïbes, le groupe de travail SPAW sur les espèces a collaboré à la rédaction d'un document qui décrit une série d'outils qui pourraient être mis en œuvre pour diffuser les lignes directrices mais aussi encourager et faciliter leur mise en œuvre dans tous les pays SPAW (UNEP (DEPI)/CAR WG 42/INF.32). Ce document propose quatre catégories d'outils : éducation et sensibilisation, renforcement des capacités, mise en réseau et une certification régionale. :

9. Trois membres du groupe de travail espèces du SPAW ont souligné que l'éducation, la sensibilisation, le renforcement des capacités et le réseautage devraient être mis en œuvre en priorité, car ils estiment que le développement d'une certification dans la région est trop prématuré. Cependant, d'autres experts et lors des réunions de CARI'MAM, certaines parties prenantes (opérateurs touristiques, gestionnaires d'AMP, ONG ou membres du gouvernement) des pays de la région des Caraïbes où l'observation des baleines est bien développée, ont manifesté un vif intérêt pour le projet de certification. Ainsi, la proposition du CAR SPAW est de soutenir le développement de l'ensemble de ces outils de manière concomitante, afin que chaque territoire puisse utiliser la combinaison d'outils qui répond le mieux à ses besoins propres.

1 https://car-spaw-rac.org/IMG/pdf/marine_mamals_watching_survey_en-3.pdf

10. En conséquence, dans le cadre du plan de travail SPAW mis en œuvre à travers le projet CARI'MAM PNUE, 2019), le CAR SPAW, en collaboration avec les membres du réseau CARI'MAM (CARI'MAM, 2019), a mené des travaux complémentaires sur le cahier des charges de la certification régionale et sur les instruments juridiques qui pourraient convenir pour superviser la certification (UNUNEP (DEPI)/CAR WG 42/INF.31, Addendum 2). Le cahier des charges de la certification a été défini à travers une liste de critères d'éligibilité potentiels auxquels les opérateurs devront s'engager pour pouvoir utiliser la certification. Au vu des résultats de l'étude juridique, les régimes nationaux d'autorisation, aboutissant à la délivrance de licences et de permis, seraient la solution la plus efficace bien que cela dépende de chaque agenda législatif national. Si les parties ne peuvent pas s'engager dans le système d'autorisation, le CAR SPAW propose la mise en place d'un code de conduite, qui comprend un programme de renforcement des capacités, protégé par une marque. Cette option est proche du programme d'observation de Haute Qualité des Baleines d'ACCOBAMS (HQWW ; ACCOBAMS, 2014).

11. Une description synthétique de chaque outil est donnée ci-dessous. Une description plus complète peut être trouvée dans les documents produits d'une part par le groupe de travail SPAW sur les espèces (UNEP (DEPI)/CAR WG 42/INF.32) et d'autre part par le CAR SPAW dans le cadre de CARI'MAM (UNEP (DEPI)/CAR WG 42/INF.31 addendum 1).

2. DESCRIPTION DES OUTILS

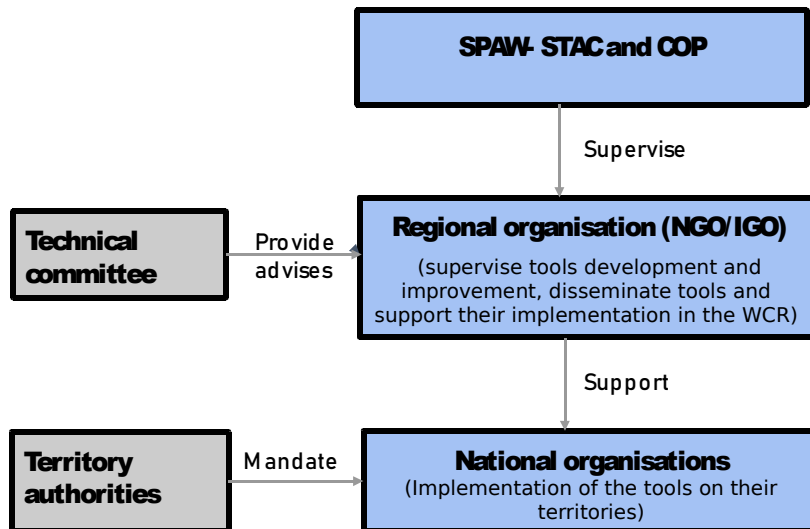
Outil	Cible	Objectifs	Description
Éducation et sensibilisation	Parties de SPAW Régulateurs (police de l'environnement, services de l'État...) de l'observation des mammifères marins Industrie de l'observation des mammifères marins Clients	Diffuser les directives du PNUE sur les mammifères marins Accroître la sensibilisation aux meilleures pratiques. Accroître la sensibilisation aux effets négatifs potentiels des mauvaises pratiques d'observation sur les mammifères marins.	Des exemples de matériel qui pourraient être développés sont : des dépliants, une brochure de terrain, des pages Web, une campagne sur les réseaux sociaux... : Ces matériels devraient être diffusés dans toute la région des Caraïbes, en particulier à tous les opérateurs d'observation des mammifères marins. Les matériels facilement disponibles et les programmes existants doivent être identifiés et intégrés. Chaque fois que cela semble réalisable et important, du matériel pourrait être créé conjointement par les territoires qui en ont besoin.
Renforcement de capacités	Régulateurs de l'observation des mammifères marins Industrie de l'observation des mammifères marins	Faciliter la mise en œuvre des lignes directrices. Permettre aux régulateurs et aux opérateurs de l'observation des mammifères marins de comprendre et de mettre en œuvre correctement les lignes directrices du PNUE. Permettre aux régulateurs de développer des outils opérationnels qui correspondent le mieux aux besoins de leur pays.	Le renforcement des capacités est un mécanisme qui permet de fournir des conseils, des informations et une facilitation appropriée de l'assistance et de tout autre soutien à la personne concernée. Une activité commerciale d'observation de mammifères marins de haute qualité nécessite de nombreuses compétences. La formation des opérateurs commerciaux et de leurs équipages est essentielle. Un programme de formation régional de base pourrait être développé puis adapté à chaque site en fonction des caractéristiques culturelles et environnementales. Tout programme de formation devrait inclure des normes opérationnelles telles que: (1) la connaissance de la sécurité, des premiers soins, de l'hospitalité et de l'étiquette ; (2) où et quand trouver des mammifères marins; (3) connaissance des règlements et des techniques; (4) connaissance des impacts potentiels de l'observation des mammifères marins sur la faune. La formation proposée pourra s'appuyer sur des formations déjà mises en œuvre par des partenaires régionaux tels que le sanctuaire Agoa ou «Souffleurs d'écume» en France pour le HQWW (ACCOBAMS).

Réseautage	Industrie de l'observation des mammifères marins	<p>Diffuser les lignes directrices du PNUE et encourager leur mise en œuvre.</p> <p>Faciliter le développement des compétences techniques nécessaires aux opérateurs de l'observation des mammifères marins lors de la mise en œuvre des lignes directrices du PNUE.</p>	<p>Des ateliers pourraient être régulièrement organisés avec les membres du réseau, ainsi que des sessions sur le terrain, un groupe Whatsapp devrait être créé et une page Facebook pourrait être développée.</p> <p>Les ONG et les gouvernements locaux peuvent développer des échanges techniques entre les apprentis pilote de bateaux et les opérateurs plus expérimentés de la région ou d'un autre pays.</p> <p>Le renouvellement ou la création d'une association régionale d'opérateurs d'observation des mammifères marins (par exemple, CaribWhale) devrait être envisagée.</p>
Certification Régionale	Industrie de l'observation des mammifères marins	Encourager ou contraindre, selon l'instrument juridique choisi, les opérateurs à appliquer les lignes directrices du PNUE et les accompagner dans leur mise en œuvre.	<p>Les opérateurs devront s'engager sur une liste de critères d'éligibilité afin de pouvoir utiliser la certification. Ce cahier des charges de la certification est détaillé dans un document CAR SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG 42/INF.31 addendum1). Il comprend : des règles d'approche, une liste d'activités et de navires qui devraient être interdits, une liste d'«éco-engagements» (par exemple contribuer à la science et à l'éducation), une formation (similaire au programme de renforcement des capacités présenté ci-dessus). Un référentiel régional pourrait être défini, avec les règles les plus importantes, puis adapté à chaque site en fonction des caractéristiques culturelles et environnementales.</p> <p>Afin de superviser la certification, les instruments les plus pertinents sont: les régimes nationaux d'autorisation (permis et licence) ou un code de conduite¹ comprenant un programme de renforcement des capacités et est protégé par une marque².</p>

¹Un code de conduite, ou charte, est une convention basée sur des valeurs partagées, qui fixe les obligations de chacun. Il s'agit d'une ligne directrice visant à aider les professionnels, notamment du tourisme, dans leur démarche de réduction des impacts, qu'ils soient environnementaux ou socio-culturels. Un code de conduite est une source de droit privé. Aucun des engagements qu'ils contiennent ne peut avoir de valeur juridique. La signature d'un code de conduite est un engagement volontaire qui valorise les opérateurs vertueux.

²Une marque est une œuvre, un symbole ou une image ou la combinaison utilisée pour distinguer les produits d'une personne ou d'une organisation des produits des autres sur le marché. Une marque déposée donne au titulaire des droits exclusifs d'utiliser la marque pour les services désignés par la marque. Il est possible d'autoriser une autre personne ou organisation à utiliser la marque. En effet, la licence de marque consiste en ce qu'un propriétaire de marque (concedant) autorise un autre (licencié) à utiliser cette marque selon des termes et conditions convenus d'un commun accord. Si un tiers utilise la marque sans l'autorisation du Concedant, il est possible de la défendre par une action en contrefaçon.

3. SUGGESTIONS CONCERNANT LA GOUVERNANCE, LE FINANCEMENT ET LE CALENDRIER



12. La proposition du CAR SPAW pourrait être de développer un programme pour soutenir le développement et la mise en œuvre des quatre outils présentés dans le paragraphe précédent, de manière concomitante, afin que chaque territoire puisse utiliser la combinaison d'outils qui répond le mieux à ses besoins locaux.

13. Par la suite, une organisation régionale, le CAR SPAW, un RAN ou autre (ONG/OIG) serait en charge de :

- superviser le développement des outils,
- diffuser les outils dans tous les territoires de la Grande Région Caraïbe (communication),
- soutenir la mise en œuvre du programme sur chaque territoire par les organisations locales (associations locales, AMP, organismes publics ...),
- d'améliorer périodiquement les outils.

14. Le travail des organisations régionales et nationales pourrait s'appuyer sur les conseils d'un comité technique régional représentatif des acteurs (opérateurs touristiques, gestionnaires, scientifiques...).

15. Les coûts de gestion du programme pourraient être partiellement couverts par les opérateurs qui en bénéficient. D'autres possibilités incluent des subventions d'agences gouvernementales et de ministères. Les parrainages du secteur privé (tels que les associations professionnelles de voyage et de loisirs ou commerciales, les entreprises individuelles, les institutions financières et les banques) peuvent offrir des programmes d'incitation, fonctionner dans des domaines et avec des produits compatibles avec les objectifs du programme.

Le calendrier suivant peut être proposé :

- 202z** (18) Déploiement de la certification dans les pays signataires de SPAW volontaires.
 (17) Déploiement de la stratégie de communication phase 2.
- 202y** (16) Déploiement de la certification dans les AMP SPAW volontaires.
 (15) Enregistrer la marque de la certification dans les territoires volontaires.
 (14) Déploiement de la campagne de communication phase 1.
- 202x** (13) Définir une stratégie de communication.
 (12) Amélioration des spécifications de la certification à partir du retour d'expérience des opérateurs volontaires et développement d'un logo de certification.
 (11) Test sur le terrain du cahier des charges de la certification avec des opérateurs touristiques volontaires.
 (10) Développement d'outils d'éducation, de sensibilisation, de renforcement des capacités et de réseautage.
 (9) Définir la gouvernance du programme (organisations régionales et nationales, membres du comité scientifique).
 (8) Si nécessaire, rechercher des financements pour soutenir la mise en œuvre de la proposition.
 (7) Présentation des recommandations à la COP.
- 2021** (6) Soumission des « Recommandations du CAR SPAW pour soutenir l'observation durable des mammifères marins dans la Grande Région des Caraïbes » au Comité consultatif scientifique et technique du SPAW (STAC) début 2021.
 (5) Soumission des documents résultant des étapes (1) à (4) au groupe de travail espèces du SPAW et amélioration des documents en fonction de leurs remarques (complété).
 (4) Consultation des gestionnaires d'AMP et des opérateurs commerciaux impliqués dans le projet CARI'MAM afin de définir un code de conduite « idéal », basé sur les directives PNUE, pour la certification (CARI'MAM, 2019, (terminé)).
 (3) Étude juridique des outils qui pourraient être utilisés pour promouvoir et mettre en œuvre les directives du PNUE (terminé).
 (2) Analyse approfondie des lignes directrices existantes sur l'observation des mammifères marins dans le monde (terminé).
- 2020** (1) Examen des cadres nationaux qui régissent l'activité commerciale d'observation des mammifères marins dans les pays de la région des Caraïbes (CAR SPAW, 2019) (terminé).

À RETENIR

1. Une synthèse des études menées en 2020 par le CAR SPAW sur la réglementation de l'observation des mammifères marins a montré qu'il est nécessaire de parvenir à une mise en œuvre plus large des directives du PNUE relatives à l'observation des mammifères marins dans toute la Grande Région des Caraïbes.
2. Afin de parvenir à une mise en œuvre plus large des directives du PNUE dans toute la Grande Région des Caraïbes, le groupe de travail sur les espèces du SPAW a rédigé un document qui décrit une série d'outils qui pourraient être mis en œuvre pour diffuser les directives, encourager et faciliter leur mise en œuvre dans tous les pays SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG 42/INF.32). Ce document propose quatre catégories d'outils: l'éducation et la sensibilisation, le renforcement des capacités, le réseautage et une certification régionale. Par ailleurs, dans le cadre du plan de travail SPAW mis en œuvre à travers le projet CARI'MAM, le CAR SPAW a mené des travaux complémentaires sur le cahier des charges de la certification et sur les instruments juridiques qui pourraient convenir pour superviser la certification (UNEP(DEPI)/CAR WG 42/INF.31 addendum 1). Ces travaux s'appuient sur les lignes directrices du PNUE, un examen des réglementations nationales sur les mammifères marins, un examen des meilleures pratiques d'observation des mammifères marins, un examen des instruments réglementaires pouvant encadrer l'observation des mammifères marins et des ateliers organisés avec des gestionnaires et opérateurs de la Grande Région des Caraïbes (ateliers CARI'MAM).
3. La recommandation du CAR SPAW est de développer un programme qui soutiendra le développement de tous ces outils de manière concomitante, afin que chaque territoire puisse utiliser la combinaison d'outils qui répond le mieux à ses besoins locaux.
4. Une description plus complète des outils peut être trouvée dans les documents produits par le groupe de travail SPAW sur les espèces et le CAR SPAW dans le cadre de CARI'MAM.
5. Le présent document fournit également des suggestions concernant la gouvernance et le financement du programme, ainsi qu'un calendrier prévisionnel, allant de 2021 à 2023.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACCOBAMS, 2014. *Règlement d'usage de la marque collective "High Quality whale watching"*, 11 pages.
- CARI'MAM, 2019. *Report of the second meeting of the CARI'MAM network*. 25 p.
- CBI (a), 2020 « Benefits of responsible whale watching », <https://wwhandbook.iwc.int/en/industry-support/benefits-of-responsible>, 08/10/2020.
- CBI (b), 2020 « Contributing to science and conservation », <https://wwhandbook.iwc.int/en/industry-support/contributing-to-science-and-conservation-1>, 08/10/2020.
- Fumagalli M., Cesario A, Costa M, Notarbartolo di Sciara G., Harraway J., Slooten E., 2019. Population ecology and the management of whale watching operations on a data-deficient dolphin population. *Ecology and evolution*, pages 1-15.
- Hoyt, E. (1999). *The Potential of Whale Watching in the Caribbean: 1999+*. Whale and Dolphin Conservation Society, Bath, UK. Presented as IWC/51/WW2 by the United Kingdom Government to the International Whaling Commission, May 1999, Grenada, pp. 1-81.
- Mayole P. et Beaubrun P., 2005. *Le Whale Watching en Méditerranée française : État des lieux et Perspectives*. Étude réalisée pour le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (Sanctuaire Pelagos pour les Mammifères marins en Méditerranée). 116 pages
- O'Connor, S., Campbell, R., Cortez, H., & Knowles, T., 2009. *Whale Watching Worldwide: tourism numbers, expenditures and expanding economic benefits*, a special report from the International Fund for Animal Welfare, Yarmouth MA, USA, prepared by Economists at Large. 295 pages.
- Parsons E.C.M., 2012. *The Negative Impacts of Whale-Watching*. *Journal of marine biology*, 2012, 9 pages (doi:10.1155/2012/807294)
- PNUE, 2011. *Report of the regional workshop on marine mammal watching in the wider caribbean region*. 56 pages.
- PNUE, 2012. Fifth Meeting of the Scientific and Technical Advisory Committee (STAC) to the SPAW Protocol, 22 October 2012.
- PNUE, 2019. Eighth Meeting of the Scientific and Technical Advisory Committee (STAC) to the Protocol Concerning Specially Protected Areas and Wildlife (SPAW) in the Wider Caribbean Region. Panama City, Panama, 5 - 7 December 2018.